



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(6)/11
3 novembre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX
DE SA SIXIÈME SESSION, TENUE À LA HAVANE DU 25 AOÛT
AU 5 SEPTEMBRE 2003**

PREMIÈRE PARTIE: DÉLIBÉRATIONS

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION	1 – 9	4
A. Cérémonie de bienvenue	1 – 2	4
B. Ouverture de la session	3 – 5	4
C. Élection du Président	6	4
D. Déclarations liminaires et déclarations générales	7 – 9	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	10 – 36	5
A. Adoption de l'ordre du jour	10	5
B. Élection des autres membres du Bureau	11 – 12	5
C. Organisation des travaux	13 – 16	5
D. Comité de la science et de la technologie	17 – 19	6
E. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	20 – 23	6
F. Comité plénier	24 – 25	7
G. Groupe spécial d'experts	26 – 28	7
H. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et admission d'observateurs	29 – 30	7
I. Participation	31 – 35	7
J. Documentation	36	9

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. PHASE SPÉCIALE.....	37 – 40	9
IV. INSCRIPTION D'ACTIVITÉS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AU PROGRAMME DE TRAVAIL OFFICIEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES: SÉANCES DE DIALOGUE	41 – 42	10
V. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES	43 – 49	10
A. Décisions prises sur la recommandation du Président	43	10
B. Décisions prises sur la recommandation du Bureau	44	10
C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier	45	11
D. Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.....	46	11
E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie	47	12
F. Décisions prises sur la recommandation du Groupe spécial d'experts.....	48	12
G. Résolution	49	12
VI. CONCLUSION DE LA SESSION	50 – 56	12
A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	50	12
B. Date et lieu de la septième session de la Conférence des Parties	51	13
C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa sixième session	52	13
D. Clôture de la session	53 – 56	13

Annexes

	<u>Page</u>
I. Déclaration de La Havane des chefs d'État et de gouvernement sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	14
II. Résumé, établi par le Président, des déclarations faites au cours de la phase spéciale (Table ronde interinstitutions et échange de vues au niveau ministériel)	18
III. List of speakers at the special segment.....	21

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
IV. Déclaration des organisations non gouvernementales participant à la sixième session de la Conférence des Parties.....	27
V. Résumé des travaux du Groupe spécial d'experts établi par son président.....	30
VI. Déclaration des parlementaires	31
VII. Appel de la culture et programme d'action	38
VIII. Déclarations prononcées à l'occasion de l'élection du Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	46
IX. Documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa sixième session	47

I. OUVERTURE DE LA SESSION

A. Cérémonie de bienvenue

1. Le 25 août 2003, le Président de l'Assemblée nationale de la République de Cuba, S. E. M. Ricardo Alarcón de Quesada, a prononcé un discours de bienvenue.
2. Le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, M. Hama Arba Diallo, a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence des Parties et a fait une déclaration.

B. Ouverture de la session

3. La sixième session de la Conférence des Parties, organisée en application de l'article 22 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a été officiellement ouverte à La Havane le 25 août 2003 par M. Charles Bassett (Canada), Président de la cinquième session de la Conférence des Parties.
4. La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire de M. Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en Iraq et de ses collègues qui avaient trouvé la mort au service de l'Organisation.
5. Le Secrétaire exécutif, M. Hama Arba Diallo, a fait une déclaration.

C. Élection du Président (Point 1 de l'ordre du jour)

6. À sa 1^{re} séance plénière, le 25 août, la Conférence a élu par acclamation S. E. M^{me} Rosa Elena Simeón Negrín, Ministre cubaine de la science, de la technologie et de l'environnement, Présidente de sa sixième session. M^{me} Simeón Negrín a fait une déclaration.

D. Déclarations liminaires et déclarations générales

7. À sa 2^e séance plénière, le 26 août, des déclarations ont été faites par les représentants du Maroc (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Italie (au nom de l'Union européenne), de l'Arménie (au nom du Groupe des États d'Europe centrale et orientale), de la République arabe syrienne (au nom du Groupe des États d'Asie), du Swaziland (au nom du Groupe des États d'Afrique) et du Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes).
8. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme alimentaire mondial (PAM).
9. Le représentant de l'Association cubaine pour les Nations Unies a fait une déclaration au nom de l'ensemble des organisations non gouvernementales.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 3 de l'ordre du jour)

10. À sa 1^{re} séance plénière, le 25 août, la Conférence a adopté l'ordre du jour figurant dans le document ICCD/COP(6)/1, et l'a modifié oralement en faisant de l'alinéa e du point 6 intitulé «Nécessité, modalités, coût, faisabilité et mandat éventuel des unités de coordination régionale» un point distinct de l'ordre du jour, étant entendu que cette question serait également dûment examinée au titre de la question intitulée «Programme et budget».

B. Élection des autres membres du Bureau

(Point 2 de l'ordre du jour)

11. À ses 1^{re}, 3^e, 7^e et 11^e séances plénières, les 25 et 27 août et les 2 et 5 septembre, la Conférence a élu pour sa sixième session les membres du Bureau ci-après:

Vice-Présidents:

M. Vladimir Savchenko (Bélarus)
M. Jozef Buys (Belgique)
M. Yi Xianlang (Chine)
M^{me} Ana María Hernandez Salgar (Colombie)
M^{me} Dóra Kulauzov (Hongrie)
M. Mohammed Arouchi (Maroc)
M. Bongani Masuku (Swaziland)
M. Saad Al Numeiry (Émirats arabes unis)

Vice-Président/Rapporteur:

M^{me} Anne Marie Skjold (Norvège)

Président du Comité de la science et de la technologie:

M. Riccardo Valentini (Italie)

Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention:

M. Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie).

12. À sa 11^e séance plénière, lors de l'élection du président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le Président et le représentant de l'Italie (au nom de l'Union européenne) ont fait des déclarations qui sont reproduites à l'annexe VIII.

C. Organisation des travaux

13. À sa 1^{re} séance plénière, la Conférence a approuvé l'organisation des travaux de sa session telle qu'elle figure à l'annexe II du document ICCD/COP(6)/1.

Établissement d'un comité plénier et désignation de son président

14. À sa 1^{re} séance plénière, la Conférence des Parties a décidé de constituer un comité plénier chargé d'examiner les questions à l'ordre du jour qu'elle lui renverrait et de lui soumettre des recommandations à leur sujet.

15. À la même séance, sur la proposition du Président, la Conférence a désigné M. Ositadinma Anaedu (Nigéria) Président du Comité plénier, également membre de droit du Bureau.

Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention pour sa deuxième session

16. À sa 1^{re} séance plénière, la Conférence a pris note de la communication du Ministre béninois des affaires étrangères indiquant que M. Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie) avait été désigné pour remplacer S. E. M. Rogatien Biao (Bénin) en tant que Président du Comité pour la période de son mandat restant à courir.

D. Comité de la science et de la technologie

17. Le Comité de la science et de la technologie s'est réuni sous la présidence de M. Riccardo Valentini (Italie). Il a tenu huit séances, du 26 au 29 août 2003.

18. À sa 1^{re} séance, le 26 août, le Comité a élu M. Julio Roberto Curruchiche Gómez (Guatemala), M. Moussa Hassane (Niger), M. Pavol Bielek (Slovaquie) et M. Sopon Chomchan (Thaïlande) Vice-Présidents. À la même séance, il a désigné M. Bielek (Slovaquie), Vice-Président, comme Rapporteur. À la 3^e séance, M. Moussa Hassane a été remplacé par M. Georges Rigondja (Gabon) comme Vice-Président du Comité.

19. Le Comité de la science et de la technologie a présenté un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 3 septembre 2003.

E. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

20. Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention s'est réuni sous la présidence de M. Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie). Il a tenu quatre séances, du 26 au 29 août 2003.

21. À sa 4^e séance, le 29 août, le Comité a élu M. Victor del Angel González (Mexique), M. Evgeny Gorshkov (Fédération de Russie) et M. Khaled Al-Shara'a (République arabe syrienne) Vice-Présidents.

22. À sa 11^e séance plénière, le 5 septembre, la Conférence a élu M^{me} Annemarie Watt (Australie) Vice-Présidente du Comité.

23. Le Comité a présenté un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 3 septembre 2003.

F. Comité plénier

24. Le Comité plénier s'est réuni sous la présidence de M. Ositadinma Anaedu (Nigéria). Il a tenu six séances, du 26 août au 5 septembre 2003.

25. Le Comité a présenté un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 11^e séance, le 5 septembre 2003.

G. Groupe spécial d'experts

26. Le Groupe spécial d'experts s'est réuni sous la présidence de M. Javad Amin-Mansour (République islamique d'Iran). Il a tenu trois séances, les 3 et 4 septembre 2003.

27. Le Groupe spécial d'experts a présenté une recommandation à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à son sujet à sa 11^e séance, le 5 septembre 2003.

28. Le résumé des travaux du Groupe spécial d'experts, établi par le Président, figure à l'annexe V.

H. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et admission d'observateurs (Point 5 de l'ordre du jour)

Accréditation d'organisations nationales, internationales, gouvernementales ou intergouvernementales

29. À sa 1^{re} séance plénière, le 25 août, la Conférence a décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations nationales, internationales, gouvernementales ou intergouvernementales figurant à l'annexe I du document ICCD/COP(6)/9/Add.1, ainsi qu'à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Accréditation d'organisations non gouvernementales

30. À sa 1^{re} séance plénière, la Conférence a décidé d'accréditer les organisations non gouvernementales figurant à l'annexe I du document ICCD/COP(6)/9 et à l'annexe II du document ICCD/COP(6)/9/Add.1.

I. Participation

31. Les représentants des 170 Parties ci-après à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont participé à la sixième session de la Conférence des Parties:

Afghanistan	Argentine	Barbade
Afrique du Sud	Arménie	Bélarus
Albanie	Australie	Belgique
Algérie	Autriche	Belize
Allemagne	Azerbaïdjan	Bénin
Angola	Bahamas	Bolivie
Antigua-et-Barbuda	Bahreïn	Bosnie-Herzégovine
Arabie saoudite	Bangladesh	Botswana

Brésil	Iran (République islamique d')	République arabe syrienne
Bulgarie	Irlande	République centrafricaine
Burkina Faso	Israël	République de Corée
Burundi	Italie	République de Moldova
Cambodge	Jamahiriya arabe libyenne	République démocratique du Congo
Cameroun	Jamaïque	République démocratique populaire lao
Canada	Japon	République dominicaine
Cap-Vert	Jordanie	République slovaque
Chili	Kazakhstan	République tchèque
Chine	Kenya	République-Unie de Tanzanie
Chypre	Kirghizistan	Roumanie
Colombie	Kiribati	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Communauté européenne	Koweït	Rwanda
Comores	Lesotho	Sainte-Lucie
Congo	Lettonie	Saint-Kitts-et-Nevis
Costa Rica	Liban	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Côte d'Ivoire	Libéria	Samoa
Cuba	Madagascar	Sao Tomé-et-Principe
Danemark	Malaisie	Sénégal
Djibouti	Malawi	Seychelles
Dominique	Maldives	Sierra Leone
Égypte	Mali	Somalie
Émirats arabes unis	Maroc	Soudan
Équateur	Maurice	Sri Lanka
Érythrée	Mauritanie	Suède
Espagne	Mexique	Suisse
États-Unis d'Amérique	Mongolie	Suriname
Éthiopie	Mozambique	Swaziland
Fédération de Russie	Myanmar	Tadjikistan
Fidji	Namibie	Tchad
Finlande	Nauru	Thaïlande
France	Népal	Togo
Gabon	Nicaragua	Tonga
Gambie	Niger	Trinité-et-Tobago
Géorgie	Nigéria	Tunisie
Ghana	Nioué	Turkménistan
Grèce	Norvège	Turquie
Grenade	Ouganda	Tuvalu
Guatemala	Ouzbékistan	Ukraine
Guinée	Pakistan	Uruguay
Guinée-Bissau	Palaos	Vanuatu
Guinée équatoriale	Panama	Venezuela
Guyana	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Viet Nam
Haïti	Paraguay	Yémen
Honduras	Pays-Bas	Zambie
Hongrie	Pérou	Zimbabwe
Îles Cook	Philippines	
Îles Marshall	Pologne	
Inde	Portugal	
Indonésie	Qatar	

32. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs les représentants des quatre États ci-après non parties à la Convention:

Bhoutan
Saint-Siège

Serbie-et-Monténégro
Timor-Leste

33. Les observateurs de la Palestine ont également assisté à la session.

34. Les organes et bureaux de l'ONU et les institutions spécialisées, programmes et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Banque mondiale

Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

35. Dix-huit organisations intergouvernementales et 79 organisations non gouvernementales étaient également représentées.

J. Documentation

36. On trouvera à l'annexe IX la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa sixième session.

III. PHASE SPÉCIALE

(Point 13 de l'ordre du jour)

37. La phase spéciale de la Conférence s'est tenue du 1^{er} au 3 septembre 2003.

38. Une table ronde de chefs d'État et de gouvernement s'est tenue les 1^{er} et 2 septembre. Le 2 septembre 2003, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration de La Havane sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La Déclaration est reproduite à l'annexe I.

39. À la 6^e et à la 7^e séance plénière, les 2 et 3 septembre, une table ronde interinstitutions des chefs d'organismes des Nations Unies et d'organisations internationales et un échange

de vues au niveau ministériel se sont tenus sur la nouvelle possibilité offerte par la Convention pour renforcer les mécanismes de coopération applicables au financement de l'aide publique au développement (APD) en vue de promouvoir le développement durable des écosystèmes arides. On trouvera à l'annexe II le résumé établi par le Président des déclarations prononcées au cours de ces deux réunions.

40. Une liste des orateurs aux 5^e, 8^e et 9^e séances plénières figure à l'annexe III.

IV. INSCRIPTION D'ACTIVITÉS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AU PROGRAMME DE TRAVAIL OFFICIEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES: SÉANCES DE DIALOGUE

(Point 11 de l'ordre du jour)

41. La Conférence des Parties a tenu à ses 4^e et 10^e séances plénières, le 29 août et le 4 septembre, deux séances de dialogue sur l'inscription d'activités d'organisations non gouvernementales à son programme de travail officiel.

42. La Déclaration des organisations non gouvernementales qui ont participé à la sixième session de la Conférence des Parties figure à l'annexe IV.

V. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

A. Décisions prises sur la recommandation du Président

43. À sa 11^e séance, le 5 septembre, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation de son président:

10/COP.6 Date et lieu de la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

25/COP.6 Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

26/COP.6 Déclaration des organisations non gouvernementales participant à la sixième session de la Conférence des Parties

27/COP.6 Rapport sur la cinquième Table ronde parlementaire

28/COP.6 Rapport sur le Forum des arts et de la culture

30/COP.6 Date et lieu de la septième session de la Conférence des Parties.

B. Décisions prises sur la recommandation du Bureau

44. À sa 11^e séance, le 5 septembre, la Conférence des Parties a adopté la décision suivante sur la recommandation de son bureau:

24/COP.6 Pouvoirs des représentants des Parties à la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier

45. À sa 11^e séance, le 5 septembre, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité plénier:

- 2/COP.6 Examen des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- 7/COP.6 Étude de procédures ou de mécanismes institutionnels additionnels susceptibles d'aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention
- 8/COP.6 Suivi des réunions régionales tenues dans le cadre de la préparation de la sixième session de la Conférence des Parties
- 11/COP.6 Nécessité, modalités, coût, faisabilité et mandat éventuel des unités de coordination régionale
- 12/COP.6 Examen des activités visant à promouvoir et à renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents
- 21/COP.6 Étude de l'article 47 du Règlement intérieur
- 23/COP.6 Programme et budget pour l'exercice biennal 2004-2005
- 29/COP.6 Programme de travail de la Conférence des Parties.

D. Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

46. À sa 9^e séance, le 3 septembre, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention:

- 1/COP.6 Nouvelles mesures à prendre dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention
- 3/COP.6 Examen d'ensemble des activités du secrétariat et des progrès réalisés par les pays parties touchés dans la mise en œuvre de la Convention
- 4/COP.6 Application de la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention
- 5/COP.6 Examen des politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial
- 6/COP.6 Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial
- 9/COP.6 Programme de travail de la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie

47. À sa 9^e séance, le 3 septembre, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie:

13/COP.6 Fichier d'experts indépendants

14/COP.6 Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants

15/COP.6 Amélioration de l'efficacité et de l'efficacités du Comité de la science et de la technologie

16/COP.6 Connaissances traditionnelles

17/COP.6 Repères et indicateurs

18/COP.6 Système d'alerte précoce

19/COP.6 Évaluation de la dégradation des terres arides et Évaluation du millénaire portant sur l'écosystème

20/COP.6 Programme de travail du Comité de la science et de la technologie.

F. Décisions prises sur la recommandation du Groupe spécial d'experts

48. À sa 11^e séance, le 5 septembre, la Conférence des Parties a adopté la décision suivante sur la recommandation du Groupe spécial d'experts:

22/COP.6 Règlement des questions relatives la mise en œuvre de la Convention, procédures d'arbitrage et de conciliation.

G. Résolution

49. À sa 11^e séance, le 5 septembre, la Conférence des Parties a adopté la résolution suivante:

1/COP.6 Remerciements au Gouvernement et au peuple cubains.

VI. CONCLUSION DE LA SESSION

A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
(Point 4 de l'ordre du jour)

50. À sa 11^e séance, le 5 septembre, la Conférence des Parties, après avoir examiné le rapport du Bureau sur les pouvoirs des délégations (ICCD/COP(6)/10) ainsi que la recommandation qui y figurait, a approuvé le rapport tel qu'il avait été modifié oralement.

B. Date et lieu de la septième session de la Conférence des Parties

51. À sa 11^e séance, le 5 septembre, la Conférence des Parties a adopté la décision 30/COP.6 relative à la date et au lieu de sa septième session.

C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties
sur les travaux de sa sixième session
(Point 15 de l'ordre du jour)

52. À sa 11^e séance, le 5 septembre, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa sixième session (ICCD/COP(6)/L.28). Elle a autorisé le Rapporteur à compléter ce rapport comme il convenait, avec le concours du secrétariat.

D. Clôture de la session

53. Le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention a fait une déclaration.

54. Des déclarations ont été faites par les représentants du Maroc (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Colombie (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), du Bélarus (au nom des Parties visées à l'annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Europe centrale et orientale), de l'Ouganda (au nom du Groupe des États d'Afrique), de l'Italie (au nom de l'Union européenne), de la Jamaïque, du Guatemala, du Pakistan (au nom du Groupe des États d'Asie) et de la République islamique d'Iran.

55. Le représentant de l'International Central Asian Biodiversity Institute (BIOSTAN) (Ouzbékistan) a fait une déclaration au nom de l'ensemble des organisations non gouvernementales.

56. Le Président a fait une déclaration finale et prononcé la clôture de la sixième session de la Conférence des Parties.

Annexe I

**DÉCLARATION DE LA HAVANE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT
SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES
SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION**

Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants dûment mandatés des pays parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, à l'occasion du segment de haut niveau de la sixième session de la Conférence des Parties, tenue à La Havane (Cuba), du 25 août au 5 septembre 2003,

Réaffirmant notre décision de travailler de concert à la réalisation du Plan de mise en œuvre adopté au Sommet mondial pour le développement durable qui reconnaît que la Convention est l'un des outils importants pour l'élimination de la pauvreté et lui confère un rôle fondamental dans ce but,

Rappelant le chapitre 17 de l'Agenda 21, qui reconnaît que les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables et fragiles, sur le plan écologique, et se heurtent à des difficultés particulières pour instaurer un développement durable,

Réitérant notre attachement à la paix, au développement durable, au multilatéralisme et à l'application des principes du droit international, en particulier la souveraineté, l'autodétermination, l'indépendance et le non-recours à la force ou à la menace de la force dans les relations internationales et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, lesquels constituent les piliers d'un monde fondé sur le respect et les conditions *sine qua non* de l'élimination de la pauvreté et du développement durable,

Profondément préoccupés par le fait que la désertification et la sécheresse croissantes touchent directement le sixième de la population mondiale et 70 % de toutes les zones arides dans plus de 100 pays,

Profondément préoccupés, également, par le sous-développement et la pauvreté extrême, la faim et la malnutrition, les maladies et l'analphabétisme qui sévissent dans de nombreux pays sous-développés, surtout dans les régions rurales,

Conscients que cette grave dégradation de l'environnement, en particulier la désertification et la sécheresse, est l'une des causes des disparités économiques et sociales qui affligent le monde, essentiellement les pays sous-développés, et qui aggravent d'autant la situation,

Réaffirmant notre volonté de construire une société mondiale fondée sur la justice économique et l'égalité sociale,

Conscients de la nécessité impérieuse d'assurer la dignité à tous les êtres humains, au sein d'un monde délivré des inégalités dues à la pauvreté, à la dégradation de l'environnement et à des modes de développement non durables,

Sachant que, si tous les peuples du monde partagent la responsabilité de la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse, les pays développés doivent toutefois assumer

leurs obligations spécifiques, en conformité avec le Principe 7 de la Déclaration de Rio, compte tenu de leur plus grande responsabilité dans la dégradation environnementale et de leurs plus grandes capacités financières pour relever les défis actuels,

Soulignant la nécessité urgente d'assumer une responsabilité collective en vue d'améliorer la coopération internationale tant entre le Nord et le Sud qu'entre les pays du Sud aux fins de la lutte contre la désertification, dans le contexte des diverses stratégies visant à réduire la pauvreté,

Soulignant également notre conviction que les ressources apportées par les pays industriels pour contribuer à régler les graves problèmes environnementaux auxquels se heurte le tiers monde ne constituent pas des dons, mais représentent le paiement de leur énorme dette écologique, leurs styles de vie et leurs modes de consommation ayant été les principales causes de la dégradation de l'environnement qui touche aujourd'hui l'ensemble de la planète,

Mettant en relief la nécessité d'adopter d'urgence des mesures à même de permettre de faire face aux problèmes que connaissent les pays sous-développés du fait de la dette extérieure, de l'inégalité des échanges, de la récession provoquée par la poursuite de politiques injustes et de l'instabilité financière dans les relations internationales, pour ne mentionner que quelques-uns des principaux problèmes qui sont à l'origine de cette situation critique, laquelle se traduit par l'aggravation de la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'insalubrité, l'analphabétisme, la perte des valeurs culturelles, et par un fossé toujours plus large entre le tiers monde et les pays industriels,

Affirmons:

1. *Notre conviction* que les êtres humains vivant dans les zones touchées ou menacées doivent être mis au cœur de tous les programmes de lutte contre la désertification et la sécheresse. Afin d'atteindre ce but, il faut d'urgence améliorer les conditions de vie économique, sociale et environnementale de la population de ces zones;

2. *Notre engagement* à axer tous nos efforts sur la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ainsi que sur la promotion du développement et du progrès de toutes les nations du monde;

3. *Notre détermination* à redoubler d'efforts dans la recherche de la paix et de relations internationales fondées sur la justice et l'égalité, à nous opposer à la guerre, à l'intimidation et aux menaces, et à créer un système international qui garantisse aux pays sous-développés un traitement spécial et différencié à même de leur permettre de surmonter les graves problèmes auxquels ils se heurtent pour relever le défi que constituent la lutte contre la désertification et l'élimination de la pauvreté;

4. *Notre volonté* d'assumer les obligations que nous avons contractées au titre de la Convention en soutenant activement la pleine et entière mise en œuvre de cet instrument;

5. *Notre conviction* que la réalisation des objectifs visés dans la Convention exige celle des objectifs convenus à l'échelon international en matière d'aide publique au développement (APD).

Nous convenons en outre:

6. *D'inviter* tous les pays parties touchés à intégrer la désertification dans leur stratégie de développement durable et à inclure les programmes de lutte contre la désertification et la sécheresse dans leurs politiques concernant les terres, l'eau, le développement rural, la sylviculture, l'énergie, l'éducation et la culture;

7. *De promouvoir* la mobilisation de ressources financières nouvelles et additionnelles de sources publiques et privées et, à cet effet, de prier instamment l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), en particulier son Fonds de développement international, de fournir les ressources financières requises pour exécuter les activités et les projets prévus dans le cadre de la Plate-forme de coopération interrégionale entre l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes;

8. *De nous féliciter* de ce que le Fonds pour l'environnement mondial soit prêt à servir de mécanisme financier à la Convention et de sa décision de faire de la dégradation des terres (déforestation et désertification) un nouveau domaine thématique;

9. *D'appeler* le Fonds pour l'environnement mondial à élaborer des lignes directrices spécifiques pour que les petits États insulaires en développement puissent avoir plus aisément et rapidement accès à un financement;

10. *De renforcer* la coopération Nord-Sud et Sud-Sud en vue de contribuer à la mise en œuvre concrète de la présente Déclaration;

11. *D'appeler* les ministres du commerce qui participeront à la cinquième Réunion ministérielle de l'OMC à Cancún (Mexique) à prendre note de l'impact des subventions agricoles, commerciales et autres sur l'agriculture et le développement rural et, par conséquent, sur la désertification dans les pays en développement, et à envisager d'accélérer la suppression progressive desdites subventions;

12. *D'appeler* le Congrès mondial sur les parcs, qui se tiendra prochainement à Durban, en Afrique du Sud, à prendre note de l'importance de la conservation de la nature pour venir à bout des problèmes de désertification.

Nous exprimons en même temps notre profonde gratitude et nos plus vifs remerciements au Gouvernement et au peuple de la République de Cuba pour avoir accueilli cette conférence, ainsi que pour leur générosité, leur hospitalité chaleureuse et l'excellente organisation des travaux.

La Havane, le 2 septembre 2003

LISTE DES SIGNATAIRES

Son Excellence M. Fidel Castro Ruz
Président du Conseil d'État et du Conseil des ministres de la République de Cuba

Son Excellence M. Blaise Compaoré
Président de la République du Burkina Faso

Son Excellence M. Alhaji Yahya Jemus Junkung Jammeh
Président de la République de Gambie

Son Excellence M. Percival James Patterson
Premier Ministre de la Jamaïque

Son Excellence M. Pakalitha Bethuel Mosisili
Premier Ministre du Royaume du Lesotho

Son Excellence M. Amadou Toumani Touré
Président de la République du Mali

Son Excellence M. Sam Nujoma
Président de la République de Namibie

Son Excellence M. Keith Mitchell
Premier Ministre de la Grenade

Son Excellence M. Ralph Gonsalves
Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Son Excellence M. Hugo Chávez Frías
Président de la République bolivarienne du Venezuela

Son Excellence M. Robert Gabriel Mugabe
Président de la République du Zimbabwe

Son Excellence M. Jacob Zuma
Vice-Président de la République sud-africaine

Son Excellence M. Pierre Osho
Ministre d'État de la République du Bénin
au nom de Son Excellence M. Mathieu Kérékou, Président de la République du Bénin

Son Excellence M. Aristides Raimundo Lima
Président de l'Assemblée nationale du Cap-Vert
au nom de Son Excellence M. Pedro Pires, Président de la République du Cap-Vert

Colonel Bala Mande
Ministre de l'environnement du Nigéria
au nom de Son Excellence M. Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale
du Nigéria

Son Excellence M. Amara Essy
Président par intérim de l'Union africaine

Son Excellence M^{me} Jhanett Madriz
Présidente du Parlement andin

Annexe II

RÉSUMÉ, ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT, DES DÉCLARATIONS FAITES AU COURS DE LA PHASE SPÉCIALE (Table ronde interinstitutions et échange de vues au niveau ministériel)

Introduction

Un échange de vues au niveau ministériel a eu lieu à la sixième session de la Conférence des Parties dans le cadre des séances officielles de la phase spéciale de la session. Il s'agissait d'encourager les autorités politiques à participer au processus découlant de la Convention afin de susciter la réflexion et de permettre aux ministres d'exprimer leur position face à la lutte contre la désertification, suite aux grandes manifestations internationales récentes, en particulier le Sommet mondial pour le développement durable et la Conférence de Monterrey sur le financement du développement.

Le thème proposé pour l'échange de vues était le suivant: *La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification: nouvelle possibilité offerte pour renforcer les mécanismes de coopération applicables au financement de l'aide publique au développement (APD) en vue de promouvoir le développement durable des écosystèmes arides.*

Table ronde interinstitutions

L'échange de vues a été précédé d'une table ronde interinstitutions sur le thème susmentionné en vue de stimuler les débats au niveau ministériel. Les participants étaient des représentants de haut niveau de 10 organisations internationales et les débats étaient présidés par M. Ian Johnson, Vice-Président de la Banque mondiale. Les participants ont davantage axé leurs interventions sur les enjeux et les difficultés de la lutte contre la désertification qu'ils n'ont fait la promotion des travaux de leur organisation.

Les participants ont insisté sur les principales questions suivantes:

- Comment les plans et les programmes, ainsi que le financement peuvent-ils tenir compte des problèmes relatifs à la biodiversité, aux changements climatiques et à la désertification?
- Comment évaluer les résultats du financement des activités de lutte contre la désertification?
- Comment les institutions et les pouvoirs publics nationaux peuvent-ils fixer un ordre de priorité satisfaisant entre les opérations habituelles des premières avec les seconds?

Les participants ont réaffirmé leur volonté de collaborer en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Convention, en particulier dans le contexte de l'objectif de réduction de la pauvreté énoncé dans la Déclaration du Millénaire pour le développement et de reconnaître que la Convention est un instrument permettant d'atteindre cet objectif.

Échange de vues au niveau ministériel

L'échange de vues a eu lieu au cours de deux séances, les 2 et 3 septembre. Les représentants de haut niveau de la Barbade, des États-Unis d'Amérique et du Pakistan ont présenté trois déclarations liminaires, faisant état des travaux de la table ronde interinstitutions. Par ailleurs, des communications ont été présentées au sujet des quatre questions dont étaient saisis les ministres et les autres représentants de haut niveau:

1. L'apport d'APD au développement rural: représentant de haut niveau du Burkina Faso
2. La réduction de la pauvreté: représentants de haut niveau de l'Afrique du Sud et de l'Indonésie
3. FEM et synergies: représentants de haut niveau de la Géorgie et du Guatemala
4. Possibilité offerte par la Convention d'effectuer des choix stratégiques: représentant de haut niveau de l'Italie (au nom de l'Union européenne).

Dans leurs communications, les représentants des pays en développement ont en général insisté sur la nécessité d'enrayer le déclin de l'aide publique au développement des zones rurales en vue de réduire effectivement la pauvreté. Ils ont souligné les efforts entrepris pour fixer des priorités prenant en considération la désertification, en particulier par le biais de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux. Ils ont mentionné les difficultés créées par les exigences des organisations et des institutions financières internationales dans l'élaboration des projets.

On a par ailleurs insisté sur le fait que les cadres de planification et de programmation nationaux devaient prendre en compte les activités de lutte contre la désertification; on a mentionné les travaux scientifiques pertinents et les possibilités de mise en œuvre concertée des trois conventions de Rio, compte tenu en particulier de l'ouverture du Fonds pour l'environnement mondial aux projets de lutte contre la désertification.

Les débats étaient présidés par M. Pierre Marc Johnson.

Plusieurs ministres de pays en développement parties ont souligné dans leur intervention l'importance de la volonté politique pour hâter la mise en œuvre de la Convention. On a présenté des politiques et des mesures prises à l'échelon national pour lutter contre la désertification, en vue en particulier de renforcer la coordination entre les différentes parties prenantes et les instruments de programmation. On a constaté qu'il importait d'associer les populations locales à la mise en œuvre de la Convention et la communauté des donateurs a été priée d'accroître les ressources allouées aux projets locaux sur le terrain.

De nombreux ministres de pays en développement parties ont insisté sur la nécessité d'améliorer la coordination et l'harmonisation des procédures entre les pays donateurs ainsi qu'entre les organismes internationaux et les institutions internationales. La Convention était le principal instrument de coopération en matière foncière et l'on a demandé que les divers mécanismes de coopération, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté, tiennent davantage compte des activités prévues dans les programmes d'action nationaux.

Les représentants de haut niveau des pays développés parties ont demandé à leurs homologues des pays en développement des renseignements au sujet des priorités de leur pays touchant la mise en œuvre de la Convention et également l'assurance de leur gouvernement que la lutte contre la diversification était au premier plan de leurs préoccupations. Ils se sont inquiétés de la mesure dans laquelle les activités au niveau national et surtout local tenaient compte des politiques ministérielles et ont insisté sur l'importance d'aborder toute une série de questions, comme des études agricoles scientifiques, en coopération avec diverses institutions internationales. En ce qui concerne le financement de la lutte contre la désertification, les représentants des pays développés parties ont tous insisté sur d'autres formules de financement, telles que le secteur privé et les fondations.

Conclusions

En conclusion, on peut noter que la Convention constitue un cas spécial parmi les instruments internationaux: loin de privilégier une démarche de protection, elle constitue un véritable outil de développement durable.

Il est apparu au cours de l'échange de vues que les pays en développement, de manière tout à fait légitime, attendaient des pays développés parties qu'ils respectent les engagements qu'ils avaient pris à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement dans le contexte des déclarations faites au Sommet mondial pour le développement durable. Il est par ailleurs clair que les pays développés parties ne financeront pas de projets de lutte contre la désertification si leurs partenaires en développement n'indiquent pas avec la plus grande résolution que de tels projets figurent parmi leurs priorités nationales. De plus, les organismes internationaux et les organisations et institutions financières internationales devraient veiller à rendre leurs procédures opérationnelles moins contraignantes pour le client et plus faciles à comprendre.

Annexe III

LIST OF SPEAKERS AT THE SPECIAL SEGMENT

List of speakers at the 5th plenary meeting

His Excellency Mr. Fidel Castro Ruz
President of the Republic of Cuba

Mr. Hama Arba Diallo
Executive Secretary of the United Nations Convention to Combat Desertification

Mr. Ibrahim Gambari
Under-Secretary-General and Representative of the Secretary-General of the United Nations

His Excellency Mr. Blaise Compaoré
President of the Republic of Burkina Faso

His Excellency Dr. Alhaji Yahya Jemus Junkung Jammeh
President of the Republic of the Gambia

The Right Honourable Percival James Patterson
Prime Minister of Jamaica

The Right Honourable Pakalitha Bethuel Mosisili
Prime Minister of the Kingdom of Lesotho

His Excellency Mr. Amadou Toumani Touré
President of the Republic of Mali

His Excellency Dr. Sam Nujoma
President of the Republic of Namibia

The Right Honourable Dr. Keith C. Mitchell
Prime Minister of Grenada

The Right Honourable Ralph Gonsalves
Prime Minister of Saint Vincent and the Grenadines

His Excellency Mr. Hugo Chávez Frías
President of the Bolivarian Republic of Venezuela

His Excellency Mr. Robert Gabriel Mugabe
President of the Republic of Zimbabwe

His Excellency Mr. Jacob Zuma
Deputy President, Republic of South Africa
His Excellency Mr. Amara Essy
Interim Chairperson of the African Union

Mr. Mohammed Arrouchi
Representative of the Kingdom of Morocco (on behalf of the Group of 77 and China)

His Excellency Mr. Altero Matteoli
Minister of the Environment of the Republic of Italy (on behalf of the European Union)

His Excellency Mr. Vasily Podolyako
First Deputy Minister of Natural Resources and Environmental Protection of the Republic of Belarus (on behalf of the Parties of Regional Implementation Annex for Central and Eastern Europe)

Ms. Sina Maiga Damba
President of l'Association de formation et d'appui au développement (AFAD), Mali (on behalf of the community of non-governmental organizations)

List of members of the inter-agency panel at the 6th plenary meeting

Mr. Hamdallah Zedan
Executive Secretary of the Convention on Biological Diversity (CBD)

Mr. Koos Richelle
Director-General, European Commission

Mr. Len Good
Chief Executive Officer and Chairman of the Global Environment Facility (GEF)

Mr. Jack Wilkinson
President of the International Federation of Agricultural Producers (IFAP)

Mr. Lennart Båge
President of the International Fund for Agricultural Development (IFAD)

Mr. Abdoulie Janneh
Assistant Administrator, Director for the Regional Bureau for Africa of the United Nations Development Programme (UNDP)

Mr. Shafqat Kakakhel
Deputy Executive Director of the United Nations Environment Programme (UNEP)

Mr. Pekka Patosaari
Coordinator and Head of the United Nations Forum on Forests (UNFF)

Ms. Joke Waller-Hunter
Executive Secretary of the United Nations Framework Convention on Climate Change
(UNFCCC)

Mr. Ian Johnson
Vice-President of the World Bank

List of speakers at the 8th and 9th plenary meetings

H.E. Mr. John Kachamila
Minister for Coordination of Environmental Affairs of Mozambique

H.E. Mr. Hisham Gharaibeh
Minister of the Environment of Jordan

H.E. Mr. El Tigani Adam El Tahir
Minister for Environment and Urban Development of Sudan

H.E. Mr. Adnan Khozam
Minister of the Environment of the Syrian Arab Republic

H.E. Mr. Hasan Swaid
Minister of Agriculture and Irrigation of Yemen

H.E. Mr. Patrick Kalifungwa
Minister of Tourism, the Environment and Natural Resources of Zambia

H.E. Mr. Virgílio Fontes Pereira
Minister for Urbanism and Environment of Angola

H.E. Mr. Estanislau A. da Silva
Minister of Agriculture, Forestry and Fisheries of Timor-Leste

The Honourable Pelonomi Venson
Minister of Environment, Wildlife and Tourism of Botswana

H.E. Mr. Menandro Grisetti
Minister of the Environment of Paraguay

H.E. Mr. Zhu Lieke
Vice-Minister, State Forestry Administration of China

Mr. José Manuel Ovalle
Director of the Environment, Ministry of Foreign Affairs of Chile

H.E. Ms. Maria Madalena Brito Neves, Minister of Environment, Agriculture and Fisheries of
Cape Verde

H.E. Mr. Jafrul Islam Chowdhury
State Minister for Environment and Forest of Bangladesh

H.E. Ms. Mary R. Mugenyi
Minister of State, Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries of Uganda

H.E. Mr. Gulmakhmadov D. Kurbonalievich
Minister of Land Management of Tajikistan

Colonel Bala Mande
Minister of the Environment of Nigeria

The Honourable Uladi Mussa
Minister of Natural Resources and Environmental Affairs of Malawi

H.E. Mr. Tahir Iqbal
Minister of State of Pakistan

H.E. Mr. Jackleen Reuben Tiket Ambilmasdan
Minister of Lands, Survey, Environment, Energy, Minerals and Water Resources of Vanuatu (on behalf of the Pacific Island countries)

H.E. Mr. Vasily Podolyako
First Deputy Minister of Natural Resources and Environmental Protection of Belarus

H.E. Mr. Matthew K. Antwi
Deputy Minister for the Environment and Science of Ghana

Mr. Ghalam Mustafa Jawad
Deputy Minister of Agriculture and Livestock of Afghanistan

Mr. Lennart Båge
President of the International Fund for Agricultural Development (IFAD)

Mr. Mohammad Al Saghan
Director-General, Forest and Range Organization of Saudi Arabia

Mr. Salem Al Dhaheri
Director General, Federal Environmental Agency, Ministry of Health of the United Arab Emirates

Mr. Denys Gauer
Ambassador for the Environment of France

Ms. María Esther Bondanza
Director-General for Environmental Affairs, Ministry of Foreign Affairs and International Trade of Argentina

Mr. Ratemo W. Michieka
Director General, National Environment Management Authority of Kenya

Mr. Nasar Moghaddasi
Director-General of Engineering Department, Forest, Range and Watershed Management Organization, Ministry of Agriculture of the Islamic Republic of Iran

Mr. Nguyen Ngoc Binh
Director General of the Department for Forestry Development, Ministry of Agriculture and Rural Development of Viet Nam

Mr. Hans-Peter Schipulle
Deputy Director-General
Federal Ministry for Economic Cooperation and Development of Germany

Mr. Koichi Ito
Director, Global Environmental Division, Multilateral Cooperation Bureau, Ministry of Foreign Affairs of Japan

Mr. Van Voorst tot Voorst
Director of the Department for Environment and Development, Ministry for Foreign Affairs of the Netherlands

Mr. Lok Man Singh Karki
Secretary, Ministry of Population and Environment of Nepal

Prof. Uriel Safriel
Department of Ecology, Systematics and Evolution, Hebrew University of Jerusalem, Israel

Ms. Meena Gupta
Additional Secretary, Ministry of the Environment and Forests of India
Ms. Annemarie Watt
Head of delegation of Australia

Ms. Nakira Wilchcombe
Ministry of Health and Environment of the Bahamas

Mr. Evgeny Gliok
Head of delegation of the Russian Federation

Mr. Imad Jada'a
Ambassador of Palestine to Cuba

Mr. Dane Ratliff
Permanent Court of Arbitration

Mr. Gilani Abdelgawad

Director, Soil and Water Use Division, Arab Center for the Studies of Arid Zones and Dry Lands (ACSAD)

Ms. Margarita Astralaga

Regional Coordinator for the Americas of the Secretariat of the Ramsar Convention on Wetlands

Mr. Joachim Gratzfeld

Senior Drylands Programme Officer of the World Conservation Union (IUCN)

Mr. César Morales

Economic Affairs Officer in Charge of Desertification, United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC)

Annexe IV

**DÉCLARATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
PARTICIPANT À LA SIXIÈME SESSION DE
LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

Les représentants des ONG de toutes les régions du monde, réunis à La Havane (Cuba), à l'occasion de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification souhaitent remercier le secrétariat de la Convention, le Bureau de la Conférence et les Parties et organismes parraineurs de leur avoir permis de participer à cette importante session de la Conférence des Parties.

Depuis sa ratification, des progrès réguliers ont été enregistrés sur la voie d'une mise en œuvre intégrale de la Convention, tant à l'échelon mondial qu'aux échelons régionaux, notamment par la multiplication des plans d'action nationaux qui ont été mis au point et validés. Ces engagements ont été renforcés lors du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), confirmant que la Convention n'a pas seulement l'environnement pour domaine mais aussi le développement durable et qu'elle concerne principalement la pauvreté et la sécurité alimentaire à la base. On la considère de plus en plus comme un vecteur décisif pour atteindre l'objectif du Millénaire en matière de développement (réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015).

Pour hâter la mise en œuvre de la Convention, les ONG demandent instamment aux représentants des gouvernements qui participent à la sixième session de la Conférence des Parties d'adopter des décisions qui contribuent au renforcement institutionnel de la Convention et notamment:

- Qu'ils s'engagent à harmoniser les politiques nationales de développement et les recommandations de la Convention. Les pays qui ont élaboré un plan d'action sont encore peu nombreux et nous engageons vivement les pays développés ou en développement parties à allouer davantage de ressources à la mise en œuvre des plans d'action nationaux;
- Qu'ils favorisent la participation des ONG et des organismes associatifs et assurent une participation à parité des femmes aux plans d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux et aux autres mécanismes de la Convention. Jusqu'à présent, la participation populaire à ces mécanismes demeure faible;
- Qu'ils renforcent les dispositions qui prennent en compte les besoins spécifiques des populations autochtones et de celles des petits États insulaires;
- Qu'ils adoptent la décision tendant à faire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) un mécanisme financier de la Convention, ce qui permet d'espérer un accroissement des ressources destinées à sa mise en œuvre;
- Qu'ils développent le Mécanisme mondial pour en faire un instrument de mobilisation de ressources, afin de produire un effet de synergie grâce à la nouvelle fonction dévolue au FEM et à la participation des ONG à son comité de facilitation;

- Qu'ils renforcent le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, au moyen notamment de repères et d'indicateurs pour évaluer les prochains rapports nationaux;
- Qu'ils consolident le secrétariat de la Convention pour qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et poursuivre la mise en œuvre de la Convention.

Si l'on examine la mesure dans laquelle les États se sont acquittés des obligations contractuelles que leur impose la Convention et, en particulier la traduction effective de ses principes dans les politiques nationales, force est de constater que la réalité est plutôt décourageante.

Les jeunes qui forment une partie de la population vulnérable aux effets de la désertification militent en faveur de l'inscription dans les plans d'action nationaux de stratégies visant à favoriser leur consentement préalable et leur participation effective à l'amélioration du niveau de vie des générations présentes et futures.

Nous, représentants d'ONG et d'organismes associatifs, estimons par ailleurs que les pouvoirs publics devraient, comme ils en ont pris l'engagement, harmoniser leurs programmes d'action nationaux et leurs stratégies et plans de développement, la mise en œuvre exigeant des autorités qui en sont chargées qu'elles disposent des moyens juridiques et techniques d'une bonne coordination intersectorielle, décentralisée et participative. Nous demandons également à tous les gouvernements, en particulier à ceux des pays bénéficiaires, d'allouer et d'utiliser les ressources de manière pleinement transparente et avec plus d'efficacité et d'accorder les ressources nécessaires à une participation effective de la société civile à l'ensemble du processus, en assurant notamment un meilleur accès au financement des projets et programmes.

Dans ce contexte, nous, représentants d'organismes de la société civile, affirmons notre ferme volonté de réorienter nos activités en vue d'une meilleure mise en œuvre des politiques. Nous pensons que des partenariats entre tous les acteurs seront essentiels pour que la mise en œuvre soit plus efficace à tous les niveaux.

En tant qu'ONG, nous sommes conscientes que le système économique international actuel ne contribue pas à résoudre les besoins environnementaux, économiques et sociaux les plus urgents des populations touchées. Il est donc essentiel que tous les intéressés s'engagent à favoriser le renforcement de la Convention, composante importante du système des Nations Unies et du multilatéralisme. À cet égard, les règles du système commercial international devraient tenir compte de ses incidences négatives sur les politiques de lutte contre la pauvreté et la dégradation des terres.

Les ONG engagent les gouvernements des pays développés dont les modes de production et de consommation contribuent à la détérioration du milieu naturel, à fournir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de la Convention, dans le cadre de leurs obligations, et comme ils l'ont décidé depuis les années 70 lorsqu'ils ont accepté d'affecter 0,7 % de leur PIB à l'aide au développement. Trente années se sont écoulées depuis et le niveau actuel de l'APD atteint seulement un tiers du chiffre qu'ils avaient fixé.

Nous sommes par ailleurs convaincus que pour mettre un terme à la dégradation croissante de la capacité productive des sols, une législation, qui fait défaut dans de nombreux pays, est essentielle afin d'assurer une protection efficace de l'environnement, comme par exemple pour réduire les nuisances des activités des sociétés transnationales qui exploitent les ressources minérales et végétales, freiner l'agriculture intensive contre laquelle il n'existe aucune protection internationale et lutter contre la marginalisation croissante des populations rurales par suite du développement de la pauvreté.

Nous, représentants de la société civile, estimons que la sixième session de la Conférence des Parties offre l'occasion aux pays parties d'adopter des décisions qui permettront de progresser de manière décisive afin de surmonter la division susmentionnée.

Nous proposons en outre que la Conférence des Parties décide à la présente session de faire le point des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Convention, à l'occasion du dixième anniversaire de son entrée en vigueur, et qu'à titre préparatoire, des analyses et des études soient menées au niveau national avec la participation effective de la société civile.

Nous, ONG et organismes associatifs, exprimant les sentiments de nos concitoyens, lançons un appel vigoureux à tous les gouvernements et à la communauté internationale afin qu'ils se joignent à nous pour œuvrer en faveur de la paix et dire NON à la guerre.

La Havane, 24 août 2003

Annexe V

**RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS
ÉTABLI PAR SON PRÉSIDENT**

Le Groupe spécial d'experts s'est réuni à trois reprises les 3 et 4 septembre 2003. Il a procédé à l'examen préliminaire des questions découlant des articles 27 et 28 de la Convention et du document établi par le secrétariat (ICCD/COP(6)/7).

Étant donné la complexité des questions en jeu, le Groupe a estimé devoir poursuivre l'examen de ces questions à la septième session de la Conférence des Parties.

Le Groupe a fortement insisté pour que les Parties soumettent de nouvelles propositions au sujet de l'article 27 et, avec les institutions et organisations intéressées, de l'article 28. Il a exprimé l'espoir que les propositions reçues à ce jour ainsi que celles qui le seraient à l'avenir contribueraient à la poursuite des négociations.

Le Groupe a en outre demandé au secrétariat d'élaborer deux documents distincts (l'un sur l'article 27 et l'autre sur l'article 28) pour qu'il les examine à la session suivante de la Conférence des Parties.

Annexe VI

DÉCLARATION DES PARLEMENTAIRES

Adoptée par les participants à la cinquième Table ronde des parlementaires organisée parallèlement à la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (La Havane, 3 et 4 septembre 2003)

Rôle des parlementaires pour la promotion d'un développement humain durable sur le plan national dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

I. *Nous, parlementaires, réunis à La Havane les 3 et 4 septembre 2003 à l'invitation du secrétariat de la Convention et avec le plein appui de l'Union interparlementaire et l'assistance du Gouvernement cubain pour la cinquième Table ronde organisée parallèlement à la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et par la désertification, en particulier en Afrique,*

Réaffirmant notre engagement en faveur d'un développement humain durable, notion universelle qui englobe les principes interdépendants et mutuellement étayés du développement durable – développement économique, développement social et protection de l'environnement – sur le plan local, national, régional et mondial, tout en poursuivant notre engagement à garantir l'indivisibilité de la dignité humaine pour tous, des systèmes démocratiques ainsi qu'une gouvernance mondiale démocratique grâce à des institutions internationales et multilatérales plus efficaces et plus responsables,

Profondément préoccupés par la tendance constante à la dégradation de l'environnement et à l'aggravation de la pauvreté, surtout dans les écosystèmes fragiles et les zones arides des pays en développement,

Constatant la dégradation des sols ainsi que les pertes subies par les forêts, la couche arable et la biodiversité en raison de l'extension de la désertification, des incidences des variations climatiques et de leurs conséquences directes pour l'équilibre mondial, en ce qui concerne en particulier la production et la disponibilité de denrées alimentaires, la perturbation des flux migratoires traditionnels et la sécurité humaine,

Conscients de la menace planétaire que fait peser la dégradation constante de la terre qui nous nourrit,

Conscients des rapports directs de cause à effet existant entre la dégradation des sols et la pauvreté, qui entraînent le cercle vicieux de la surexploitation par des communautés de plus en plus démunies,

Tenant compte des privations dont souffrent les pauvres en matière de perspectives et de services sociaux, pédagogiques, économiques, écologiques et culturels,

Tenant compte du fait que la désertification et la sécheresse ont des incidences particulières préjudiciables sur les conditions de vie, et notamment sur la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de l'eau,

Rappelant les objectifs du Sommet du Millénaire¹ en matière de développement ainsi que les conclusions des principaux sommets et conférences des Nations Unies, et notamment du Sommet mondial pour le développement durable² et du Consensus de Monterrey sur le financement du développement³, qui définit une vision complète de l'avenir de l'humanité et énonce des principes globaux d'action sur le plan national, régional et international, lançant les objectifs essentiels que sont l'élimination de la pauvreté, une croissance économique soutenue, un développement durable et l'amélioration des conditions de vie des populations de par le monde,

Soulignant l'importance de l'eau et de l'accès à celle-ci pour lutter contre la désertification et nous félicitant des conclusions du troisième Forum mondial de l'eau⁴, dont les participants ont recommandé des mesures en faveur de la gestion des ressources durables en eau, essentielles pour combattre la désertification,

Reconnaissant que l'élimination de la pauvreté, la transformation des modes de consommation et de production et la protection des ressources naturelles sont essentielles pour un développement durable,

Nous rendant compte que le fossé de plus en plus profond qui sépare les riches et les pauvres constitue une menace majeure pour la sécurité mondiale,

Déclarons ce qui suit:

1. Comme nous sommes extrêmement alarmés par la dégradation croissante de l'environnement et notamment par la désertification, qui a atteint une ampleur telle qu'elle menace le fondement même de la vie sur Terre, et que nous sommes déterminés à infléchir ce cours dangereux, il nous incombe plus que jamais à nous, parlementaires et représentants de nos peuples, d'œuvrer ensemble à la poursuite de l'objectif commun de la viabilité économique, sociale, écologique et politique.

2. Nous sommes profondément préoccupés par la diminution continue de la productivité agricole, l'agriculture restant la principale source de revenus pour l'économie de la majorité des pays en développement.

¹ Adoptés lors du Sommet du Millénaire de l'ONU, organisé à New York du 6 au 8 septembre 2000.

² Qui s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2002.

³ Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002.

⁴ Organisé à Kyoto, au Japon, du 17 au 22 mars 2003.

3. Nous sommes très inquiets du fait des informations corroborées selon lesquelles le processus de la désertification, qui s'accompagne souvent de vastes déplacements de populations et de conflits armés, mine gravement une croissance économique durable, limite la sécurité alimentaire et exacerbe la propension à la famine.

4. Nous sommes conscients du fait que les tendances avérées en matière d'exploitation des ressources naturelles renouvelables ou non et que les modes actuels de consommation dépassent de loin la capacité de charge de la planète.

5. Nous sommes convaincus que l'élimination de la pauvreté et notamment de la vaste pauvreté d'origine environnementale (due notamment à une pénurie croissante d'eau) et de ses conséquences tragiques en termes de perturbations d'ordre macrosocial doit être considérée comme une priorité absolue des projets politiques internationaux intégrés visant la promotion d'un développement humain durable.

6. Nous sommes persuadés de la nécessité de reconnaître que la terre qui nous nourrit, et notamment ce qu'on appelle la couche arable, est une ressource précieuse à protéger universellement de façon impérative, urgente et concertée.

7. Nous croyons fermement que les politiques officielles devraient éliminer sans ambiguïté les causes profondes de la pauvreté par le biais de processus participatifs et démocratiques conduisant à une prise en charge par les communautés, et notamment par les femmes et les jeunes, en première ligne de la lutte pour un développement durable.

8. Nous nous déclarons convaincus que la croissance ne peut être un objectif en soi et ne peut justifier la dégradation de l'environnement et qu'elle devrait s'accompagner de politiques sociales qui assurent une redistribution équitable des richesses parmi tous, abordent la question du régime foncier et garantissent l'accès à l'éducation afin de donner l'autonomie aux pauvres, de leur permettre de réaliser leur potentiel et de réduire leur vulnérabilité face aux pressions qui les poussent vers l'exode.

9. Nous réaffirmons la pertinence de toutes les mesures de lutte contre la désertification promues par les précédentes tables rondes de parlementaires, et notamment d'une exploitation durable des sols, de la lutte contre l'érosion, de la remise en état des terres dégradées, de programmes efficaces de reboisement, de la gestion de l'eau et des sols, de l'exploitation de sources d'énergie renouvelables, du renforcement des capacités et des programmes d'éducation en matière d'écologie.

10. Nous prenons acte des signes encourageants de progrès dont témoignent les 151 rapports nationaux soumis à l'examen des responsables de la Convention sur la lutte contre la désertification à Rome, en Italie, du 11 au 22 novembre 2002. Nous déplorons toutefois le fait que trop souvent, les programmes nationaux d'élimination de la pauvreté financés par des donateurs ne tiennent pas suffisamment compte des problèmes que pose la désertification.

11. Reconnaissant que les grandes politiques macroéconomiques risquent d'avoir de profondes répercussions sur le processus d'appauvrissement, nous appelons les pays développés, conformément à la lettre et à l'esprit de la Convention, à prendre les mesures voulues pour soulager les pays en développement en favorisant en particulier des réformes économiques

qui visent à associer la croissance au développement humain, à l'équité et à la justice sociale, notamment:

- En réduisant leur dette extérieure;
- En abaissant leurs taux d'intérêt;
- En éliminant les obstacles à un commerce plus libre et plus équitable;
- En leur facilitant l'accès aux médicaments nécessaires à la lutte contre les pandémies.

II. *Affirmant notre engagement*, en tant que parlementaires, à favoriser un développement humain durable, nous prenons note avec satisfaction des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable, qui vise à renforcer la mise en œuvre de la Convention dans les pays gravement touchés par la sécheresse et par la désertification, en particulier en Afrique, à déterminer les causes de la désertification et de la dégradation des sols afin de les conserver et de les remettre en état et à lutter contre la pauvreté qui résulte de cette dégradation. Nous appelons les parties concernées à tout mettre en œuvre pour que les déclarations d'intention du Sommet soient suivies de mesures précises.

À ce propos:

12. Nous soutenons intégralement l'appel lancé par les responsables du Sommet mondial pour le développement durable à la deuxième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial afin que la dégradation des sols (par le déboisement et la désertification) soit considérée comme un pôle prioritaire du Fonds, au titre duquel le Fonds puisse soutenir la mise en œuvre de la Convention, et que, conséquemment, on envisage de faire du Fonds un mécanisme financier de la Convention. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision de l'Assemblée du Fonds, prise en 2002 à Beijing, en Chine, d'accéder à cette demande en faisant de la dégradation des sols (par le déboisement) un pôle prioritaire à part entière du Fonds, parallèlement à la biodiversité, aux changements climatiques et à la protection de la couche d'ozone et des eaux internationales, comme l'a affirmé le Conseil du Fonds en mai 2003.

13. Nous sommes tout à fait favorables à la décision de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention, qui a eu lieu en 2003 à La Havane (Cuba), de faire du Fonds pour l'environnement mondial un mécanisme financier opérationnel de ladite Convention afin qu'elle obtienne des ressources financières importantes et prévisibles, ce qui permettra d'atteindre les objectifs de celle-ci de façon rapide et efficace.

14. Nous adressons un appel d'urgence aux membres de la société civile afin qu'ils soutiennent la mobilisation de ressources financières pour la lutte contre la désertification.

15. Nous adhérons à la décision prise lors du Sommet mondial pour le développement durable de soutenir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) afin qu'il favorise la coopération régionale et le développement durable et nous appuyons la création du Parlement panafricain de l'Union africaine, qui pourrait servir notamment de mécanisme parlementaire de supervision de la Banque africaine de développement.

16. Nous proposons la mise en place d'un mécanisme de contrôle du Fonds pour l'environnement mondial.

17. Nous sommes convaincus que toutes les grandes questions écologiques sont liées intrinsèquement entre elles et qu'il faut faire un effort international concerté pour les traiter en synergie. Il faudrait chercher à agir de façon synergique pour mettre en œuvre les conventions de Rio, notamment à l'échelon national.

18. Nous sommes tout à fait en faveur de l'ensemble des initiatives qui visent à encourager la promotion du développement durable afin d'assurer un emploi optimal des ressources financières et humaines et une exploitation efficace des compétences et des avantages comparatifs existants, y compris les connaissances traditionnelles, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, dans le secteur public et dans le secteur privé.

19. Nous réaffirmons le rôle primordial de la participation locale au développement durable.

20. Nous réitérons notre soutien aux dispositions multilatérales, gouvernementales, non gouvernementales et bénévoles prises à tous les niveaux pour promouvoir le boisement, le reboisement, le développement agricole et le déploiement d'activités économiques de remplacement dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention.

21. Nous demandons à toutes les personnalités dirigeantes de rendre publique la présente déclaration en l'inscrivant à l'ordre du jour de leurs parlements nationaux ou en la portant à l'attention de leurs parlementaires de toute autre façon appropriée.

III. *Nous ratifions un plan d'action parlementaire* tenant compte de la Déclaration parlementaire prononcée à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable et approuvée à l'unanimité lors de la réunion parlementaire organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement sud-africain (Johannesburg, 29 et 30 août 2002). Reconnaisant le rôle exclusif des parlementaires en ce qui concerne l'examen et le suivi des accords internationaux ainsi que l'obligation des gouvernements nationaux d'en rendre compte, nous allons nous efforcer de définir:

a) De nouvelles bases réglementaires et administratives telles que l'approche intégrée du développement durable se reflète dans tous les actes des gouvernements;

b) Des stratégies nationales en faveur du développement durable prévoyant une certaine décentralisation d'institutions publiques et privées pour que des décisions soient prises au niveau local en vue de mettre en place un cadre d'action cohérent et de définir des objectifs mesurables;

c) Des directives concernant des études exhaustives d'impact environnemental et social;

d) Des systèmes permettant d'accéder à des informations qui intéressent les particuliers, les décideurs et d'autres personnes;

e) Une réglementation relative à la mise en œuvre de méthodes nouvelles et rigoureuses de «comptabilité verte» tant dans le secteur public que dans le secteur privé;

f) Des institutions et des processus démocratiques responsables permettant de consulter la société civile et d'en obtenir des informations, qui respecte le droit, les droits fondamentaux de l'homme et la dignité humaine.

Nous reconnaissons que les parlements peuvent contribuer de façon décisive à une gouvernance correcte fondée sur des institutions démocratiques sensibles aux besoins des populations et encourageant la lutte contre la corruption, l'égalité des sexes ainsi qu'une atmosphère et un environnement favorables à l'investissement⁵.

22. Nous proposons la création, sous les auspices de l'Union interparlementaire, d'un réseau parlementaire pour la Convention sur la lutte contre la désertification (PNoUNCCD), réseau d'information, d'intervention et d'intercession ayant pour objet d'accroître l'efficacité des parlements et leur participation à la lutte contre la désertification, l'érosion et la dégradation des sols, de réunir des informations et d'élargir l'apport des parlements aux négociations et aux organisations internationales, ce que devrait faciliter un comité directeur parlementaire bénéficiant de l'appui technique du secrétariat de la Convention.

23. Nous demandons la participation active des représentants élus sur le plan régional, sous-régional, national et local ainsi que le renforcement de la capacité des parlements et de leurs membres à superviser les activités de leurs gouvernements et à influencer sur ces activités. Nous nous engageons à promouvoir dans chacun de nos parlements, s'il y a lieu:

a) Le renforcement de la législation nationale, son harmonisation avec les dispositions de la Convention et la rationalisation des questions relatives à la désertification dans les programmes nationaux d'action, les documents sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les programmes par pays financés par des donateurs;

b) La poursuite de politiques cohérentes et mieux adaptées concernant les stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement humain durable, et notamment de lutte contre la désertification, le renforcement des synergies entre les conventions de Rio et l'établissement de mécanismes de coordination des programmes nationaux d'action d'une part et d'autres priorités nationales en matière de développement d'autre part;

c) La création de postes budgétaires précis pour la lutte contre la dégradation des sols et la mise en œuvre de stratégies budgétaires cohérentes intégrant l'assistance étrangère aux plans de développement propres à chaque pays;

d) Le suivi des mesures adoptées et du contrôle exercé par le pouvoir exécutif pour vérifier si les questions relatives à la désertification sont inscrites à l'ordre du jour global du gouvernement (lors de questions orales et écrites adressées à des ministres, de motions, de séances de commissions, etc.);

⁵ Voir la résolution de l'UIP intitulée *Parliaments' Role in Strengthening Democratic Institutions and Human Development in a Fragmented World*, adoptée à l'unanimité par les participants à la cent huitième Conférence de l'Union (Santiago du Chili, 11 avril 2003).

e) La présentation, par un commissaire aux futures générations relevant du parlement ou du gouvernement, de rapports réguliers de «comptabilité verte» sur la situation de la lutte contre la pauvreté, la dégradation des sols et des ressources naturelles ainsi que les progrès accomplis en la matière, ce qui permettrait aux citoyens de recueillir les informations nécessaires pour en tenir le gouvernement responsable et pour assurer, au sein du parlement, un processus efficace de suivi de l'évolution des aspects économiques, sociaux, environnementaux et politiques du développement durable sur le plan national, mais aussi pour superviser l'ordre du jour international de ce développement;

f) La mobilisation de l'opinion publique et la sensibilisation des citoyens au développement humain durable et aux questions relatives à la désertification grâce à des campagnes, à des manifestations annuelles (telle la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, célébrée le 17 juin), à des débats parlementaires spéciaux, à l'éducation écologique, à l'engagement d'écoles, d'universitaires et d'artistes et à l'émission de timbres-poste commémoratifs;

g) La création de partenariats entre les décideurs, les milieux universitaires, le secteur commercial et des organisations non gouvernementales et communautaires;

h) Des formes de coopération internationale, régionale et sous-régionale favorisant l'amélioration des relations entre les organisations et les protagonistes intergouvernementaux et non gouvernementaux concernés, y compris, en cas de besoin, des activités diplomatiques parlementaires;

i) À la lumière des conclusions de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce organisée à Doha, au Qatar, en novembre 2001, un examen plus approfondi des rapports entre commerce, environnement et développement et des mesures adoptées notamment en vue de réduire les subventions à la production et aux exportations agricoles et de supprimer les obstacles qui s'opposent à l'importation de denrées alimentaires en provenance de pays en développement, à l'augmentation de l'aide publique au développement, conformément à la promesse faite à Monterrey, et à la mise en œuvre du plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable.

24. Nous sommes déterminés à garantir une mise en œuvre efficace et rapide de la Convention sur la lutte contre la désertification aux niveaux national et régional grâce à des mesures appropriées, et notamment à la présentation de programmes nationaux d'action par tous les pays touchés parties.

IV. *Enfin, à titre de parlementaires*, nous prions le secrétariat de la Convention, avec l'assistance de l'Union interparlementaire:

25. D'organiser la prochaine table ronde des parlementaires parallèlement à la septième session de la Conférence des Parties à la Convention;

26. D'assurer le suivi des décisions de la présente Table ronde et d'élaborer des stratégies de sensibilisation globale aux déclarations et aux rapports d'activité relatifs à la mise en œuvre de la Convention qui émanent des tables rondes des parlementaires.

Annexe VII

APPEL DE LA CULTURE ET PROGRAMME D'ACTION

*Adoptés par les participants au Forum des arts et de la culture dans le cadre
de l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte
contre la désertification
(La Havane, 30 et 31 août 2003)*

Appel de la culture

L'humanité est entrée dans l'une des périodes des plus complexes de son histoire et les années qui s'annoncent seront décisives pour tous les peuples de la planète.

Au siècle dernier, on a perdu beaucoup d'années à faire la guerre, à se partager le monde, à piller et à exploiter, alors que l'on disposait de plus de temps qu'il n'en fallait pour prévoir et prévenir la plupart des graves problèmes qui nous accablent aujourd'hui.

Le début du XX^e siècle avait été marqué par des progrès scientifiques et techniques considérables et il existait encore des terres vierges en abondance, des forêts immenses, des ressources en eau et en minéraux qui auraient pu être mises en exploitation de façon durable. L'air et l'océan n'étaient pas encore saturés de polluants et de déchets chimiques comme ils le sont aujourd'hui.

En moins d'un siècle, les effluents de gaz et de produits dérivés, qui représentent une bonne part des réserves d'hydrocarbures que la nature a mis des centaines de millions d'années à créer, ont été gaspillés et rejetés dans l'atmosphère et dans la mer. La soif du profit coûte que coûte, sans souci éthique ni principe moral, sans la moindre considération pour l'avenir, marque déjà de ses séquelles affligeantes les générations actuelles et celles qui viendront.

La nature est le plus grand patrimoine de l'humanité. Nous, hommes et femmes artisans de la culture, nous ne pouvons rester les bras croisés face au défi que constituent la conservation et la bonne gestion de nos ressources naturelles, dont l'une en particulier revêt une importance décisive parce qu'elle est l'aliment même de la vie: l'eau.

Nous, écrivains et artistes, originaires de diverses latitudes et produits d'histoires différentes, nous sommes réunis à La Havane sous les auspices de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de l'UNESCO, dans le noble but de réfléchir et d'en appeler à tous les créateurs des arts et des lettres du monde pour que soit dénoncée la misère dans laquelle s'enfoncent les démunis de la planète et favorisée la mise en valeur durable d'écosystèmes fragiles.

Nous avons pour objectif de promouvoir une culture de protection de la nature, de créer un vaste forum de réflexion et d'action, un espace où nous pourrions échanger des idées et réfléchir aux rapports entre l'art et les activités culturelles d'une part et, de l'autre, les problèmes du sous-développement, de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, en particulier de la désertification et de la sécheresse. Il y a là en effet un problème économique, social et environnemental qui, s'il touche surtout les pays du Sud, atteint aussi ceux du Nord et menace la survie du genre humain.

Dans la lutte contre la faim, la pauvreté, la désertification, l'indifférence et l'injustice, tous les peuples de la terre sont frères.

Même si le milieu y est dégradé et même s'ils sont pauvres, c'est dans les pays du Sud que l'on trouve les prémices initiales de la diversité naturelle et culturelle, sources indispensables de la stabilité du monde et de la survie sur notre planète; la conservation et l'exploitation durables de ces sources exigent que les pays développés et les pays en développement soient dans un rapport de mutualité systématique, grâce à la mise en place de mécanismes de financement appropriés, conformes à la contribution écologique que le milieu naturel de ces pays apporte à la dynamique géosphère-biosphère.

Il est indispensable d'atténuer les conséquences socioéconomiques que subissent les régions touchées par la désertification, comme celles que l'on connaît en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud, comme est indispensable l'unité organique Sud-Sud dans les divers domaines urgents de la viabilité environnementale, des déserts gelés aux sylvies luxuriantes et aux profondeurs marines. Tous les pays, sans exception, sont directement ou indirectement liés à des processus de dégénérescence écologique qui se traduisent par la sécheresse et la désertification entraînées par l'évolution de la planète et du milieu.

Les réseaux régionaux et mondiaux que constituent les programmes de portée internationale touchant à la culture et à l'environnement devraient joindre leurs efforts pour élaborer des modèles viables de conservation et d'aménagement des ressources naturelles dans les diverses zones écologiques, avec une répartition convenable des profits entre les communautés indigènes qui les produisent, ce qui suppose des activités d'éducation et de formation pour mettre en valeur les acquis de l'expérience, et un travail de perfectionnement.

La mission essentielle de ce forum sera de rechercher les domaines de convergence et d'harmoniser les interventions et les projets qui stimulent la créativité selon les diverses optiques de la création artistique et culturelle, afin de contribuer à améliorer la qualité de la vie dans les régions les plus dégradées de la planète. L'art doit se faire pour le peuple et avec le peuple.

Il s'agira d'exposer des argumentations, de lancer des initiatives créatrices, de stimuler la pensée originale et l'innovation afin de relever les défis d'un monde toujours plus influencé, toujours plus accablé par la mondialisation économique néolibérale, l'endettement extérieur des pays en développement et les modes insensés d'exploitation, de production et de consommation que suivent les pays les plus riches et dont les conséquences néfastes sont un obstacle constant dans le combat pour l'indispensable équilibre écologique, le développement et la justice sociale.

C'est parce qu'il est urgent de mettre un terme à la destruction de la planète que nous devons repenser la façon dont travaillent les institutions et les organismes des Nations Unies.

Depuis 30 ans, nous voyons des institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international provoquer, par leurs politiques d'ajustement structurel et de soutien manifeste aux sociétés transnationales, l'échec des solutions agricoles durables dans des continents comme l'Afrique, de la même manière que leurs politiques de financement des grands barrages portent atteinte à l'écosystème et que l'appui qu'elles apportent aux transnationales agricoles, qui introduisent des cultures délétères étrangères à cet écosystème comme les semences génétiquement modifiées, a ruiné l'agriculture locale, favorisé la désertification,

aggravé la sécheresse et la faim et jeté bas les dispositifs mis en place par les États pour protéger les populations.

Nous devons interpellier ces institutions dont les politiques financières et les interventions annihilent et contredisent les pratiques optimales favorisées par l'UNICEF, l'UNESCO et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification elle-même.

Bien que le Sommet de Rio de 1992 ait été l'occasion de s'engager publiquement à réduire les dégradations de l'environnement et l'appauvrissement social, les chiffres présentés une décennie plus tard au Sommet de Johannesburg attestent que ces réalités sont plus alarmantes que jamais:

- Un milliard de personnes, pauvres parmi les pauvres répartis dans plus de 100 pays, tirent l'essentiel de leur subsistance de la terre et se voient menacés dans leur survie même;
- Il est prévu que de 1997 à 2020, 60 millions de personnes abandonneront les zones devenues désertiques de l'Afrique subsaharienne pour se diriger vers le nord du continent et l'Europe, mais le courant migratoire vers celle-ci touche déjà 450 000 personnes;
- De 70 000 à 90 000 Mexicains abandonnent chaque année leurs foyers et leurs champs desséchés pour rechercher une vie meilleure en émigrant aux États-Unis, mais le courant migratoire vers ce pays et vers le Canada touche déjà 600 000 personnes;
- En Amérique latine et dans les Caraïbes, un quart des terres sont désertiques et desséchées;
- En Chine, depuis les années 50, des tempêtes de sable et la progression du désert ont dévasté quelque 700 000 hectares de terres arables, 2 350 000 hectares de pâturages, 6 400 000 hectares de bois, de forêts et de peuplements arbustifs;
- Le cinquième de la superficie de l'Espagne est sérieusement menacé de désertification;
- La dégradation des terres touche plus de 30 % de la surface des États-Unis.

D'une manière générale, la désertification touche aujourd'hui 250 millions de personnes et le tiers de la surface terrestre, soit 4 milliards d'hectares. Les terres fertiles du monde entier se dégradent de plus en plus à cause d'une culture et d'un pacage abusifs, du déboisement, de la mauvaise irrigation ou de la surexploitation. Ce phénomène revêt une intensité particulière dans certaines zones de l'Afrique subsaharienne, d'Asie et d'Amérique du Sud, avec comme résultats la perte de terres arables, l'exode vers les villes et la déstructuration de nombreuses sociétés rurales, surtout dans les pays en développement.

Soixante-dix pour cent des 5,2 milliards d'hectares de terres sèches utilisées à des fins agricoles sont d'ores et déjà dégradés et menacés de désertification.

Alors qu'elle constitue 70 % de la planète, 2,5 % seulement de l'eau sont potables et seule une partie nous est accessible car environ les deux tiers en sont contenus dans les glaciers et les banquises. Quoiqu'il s'agisse d'une ressource indispensable à la qualité de vie la plus modeste, on estime actuellement à 1,1 milliard le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable. Chaque année, 12 millions de personnes meurent du manque d'eau ou de la consommation d'eau polluée.

Le sous-développement, héritage colonial et résultat de la domination d'un ordre économique international injuste et inégal, est la principale cause de la désertification et de la pauvreté. Cette dernière conduit ceux qui vivent de la terre à la surexploiter afin d'en tirer de la nourriture, de l'énergie, un abri et des revenus. On fait malheureusement retomber la faute de la désertification sur ceux qui en sont les victimes sans tenir compte des facteurs qui d'abord les poussent à surexploiter. Ce sont le sous-développement et la pauvreté qui forcent les habitants des pays du Sud à tirer tout ce qu'ils peuvent de la terre car il y va de leur survie immédiate.

Malgré l'engagement pris par tous les pays à Rio de Janeiro, rares sont les pays développés qui assument leurs responsabilités particulières, oubliant que les conséquences de la dégradation de l'environnement les toucheront eux aussi tôt ou tard.

Il n'est pas agréable d'être porteurs de si mauvaises nouvelles, mais ce sont des nouvelles que tous doivent entendre. Sinon, non seulement nous ne trouverons jamais de solution mais encore les problèmes ne feront que s'aggraver.

En tant que créateurs, nous ne pouvons rester éternellement passifs devant ces réalités, camoufler sous des euphémismes la dureté de la situation actuelle et l'aggravation des tendances dont nous sommes parfaitement conscients. Il faut modifier radicalement le rythme et la direction de cette évolution qui fait de nous les complices complaisants d'un désastre programmé, d'une catastrophe écologique et des plus âpres cruautés.

Le monde vivra sous la menace constante d'un retour à la barbarie, de l'extermination nucléaire ou d'une catastrophe géologique si l'on ne met pas les armes de la culture et de la technique au service des intérêts communs de l'humanité. La pauvreté rend tous les peuples vulnérables et des inégalités si profondes sont autant de menaces nouvelles pour la coexistence pacifique dans le monde. La faim, qui détruit la vie et condamne à l'impuissance des millions d'êtres humains, est peut-être la plus pressante de ces menaces.

Ce n'est pas un hasard si les populations qui souffrent de la famine vivent dans des régions qui ont été soumises des siècles durant au saccage colonial, ont été victimes d'une inhumaine traite des esclaves qui a décimé de l'autre côté de l'Atlantique des millions de leurs enfants et si elles font face aujourd'hui à de graves dégradations de l'environnement et à une croissance démographique élevée, car tous ces phénomènes sont intimement liés et ce n'est qu'en tenant compte de la complexité de ces liens que nous pourrions y faire face.

La pression économique et sociale s'accroît, accroissant du même coup la pauvreté à l'échelle mondiale. En 1960, l'écart de revenus entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres était de 1 à 37; il est aujourd'hui de 1 à 74. Les trois personnes actuellement les plus riches du monde possèdent une fortune équivalant au PIB combiné des 48 pays les plus pauvres.

Il existe bien des stratégies que l'on pourrait appliquer, mais nous comptons fermement lancer un mouvement que nous, hommes et femmes artisans de la culture, sommes capables de rendre efficace car nous connaissons la gravité des problèmes et nous sommes disposés à mettre nos connaissances et nos talents au service d'une nouvelle conscience écologique. Nous avons un devoir moral, nous avons une obligation à l'égard des générations futures devant les problèmes critiques que connaissent nos sociétés et c'est pourquoi nous devons relever ce défi sur les plans humain et professionnel et nous montrer conséquents par nos actes.

Mais nous ne sommes pas seuls à relever la gageure. Il est temps que les artistes, les intellectuels et les écrivains s'unissent aux autres forces de la communauté scientifique et de la société civile, aux organismes nationaux et internationaux et aux gouvernements pour adopter les mesures concrètes qui permettront de sortir de cet état de choses. L'émergence d'une conscience planétaire des causes directes et indirectes, naturelles, politiques et économiques, qu'elle relève d'une nation particulière ou qu'elle découle de l'ordre économique international actuel, exige également la participation de tous. Les habitants de la planète, présents et futurs, seront des citoyens d'autant plus vertueux qu'ils auront mieux compris de l'intérieur la nécessité de la solidarité, de l'égalité entre les hommes et les nations et de la protection de tout ce qui constitue la vie, et le fondement de la vie, sur la Terre.

Il nous faut un nouvel élan, une nouvelle vision, une nouvelle façon d'aborder la culture. Faisons-en une réalité aussi visible et aussi tangible qu'une maison, la maison de tous, la maison pour tous.

Nous devons faire l'effort, avec autant de transparence que possible, de nous coller avec cette réalité-là. Nous sommes appelés à faire naître une conscience collective qui stimule la mise en place de modèles de conservation et de gestion durables des ressources naturelles dans nos sociétés en nous intéressant particulièrement, pour ce qui est de notre propre cas, aux massifs forestiers, aux sols et à l'eau.

Le pouvoir de synthèse extraordinaire du message artistique, sa capacité d'intégrer la raison et l'émotion, en font la clef qui permet de dépasser les points de vue parcellaires pour atteindre à une vision globale, telle qu'elle sensibilise, mobilise et oriente la grande opinion publique et les acteurs sociaux qui sont directement ou indirectement impliqués dans la recherche des solutions.

Selon un aphorisme célèbre: «Qui ne fait pas partie de la solution, fait partie du problème». Nous, artistes et écrivains réunis ici, avons la volonté et le désir de faire partie de la solution. Nous voulons, par nos actions et notre engagement, de pair avec d'autres collectivités scientifiques et professionnelles, dans un monde déchiré par les guerres, la famine, les dégradations du milieu, le manque de justice et de solidarité, rendre vraie l'affirmation du poète: «Là où croît le danger, croît aussi ce qui sauve». Ou, comme le disait José Martí: «La nature est plus belle quand la lumière du monde se lève avec celle de la liberté».

Programme d'action

1. Promouvoir la création et la publication d'œuvres littéraires ayant trait à la désertification, à la sécheresse, à la pauvreté et à la protection des ressources en eau, des forêts et des autres ressources naturelles.

2. Élaborer des documents photographiques et audiovisuels qui servent à faire connaître les objectifs du Forum.
3. Encourager chez les peintres, les sculpteurs et autres créateurs d'arts plastiques la réalisation d'œuvres et l'organisation d'expositions sur les rapports entre l'homme et la nature (en ce qui concerne en particulier l'eau, les sols et les forêts), dans le cadre des efforts visant à protéger ces trois éléments essentiels à la vie sur terre.
4. Inviter les sculpteurs à créer, dans leurs pays respectifs, un monument dédié à l'eau et à la terre.
5. Encourager l'organisation de festivals ou de concerts de musique consacrés à la lutte contre la désertification, la sécheresse et la pauvreté, ainsi qu'à la promotion d'une culture de protection de la nature.
6. Éditer des CD de musique dont le contenu a un rapport avec les thèmes du Forum.
7. Promouvoir la création de chansons dont les thèmes ont trait à l'importance que revêtent la protection de la terre ainsi que des ressources en eau et l'amélioration de la qualité de la vie des personnes, en particulier des plus pauvres.
8. Concevoir des dessins qui puissent servir à la réalisation de cartes postales, d'affiches, de timbres, de calendriers et d'autres supports publicitaires.
9. Organiser des concours portant sur les connaissances relatives à la lutte menée à l'échelle internationale contre la désertification et la sécheresse.
10. Promouvoir la création, pour des groupes de danse, de ballet et/ou de folklore, de chorégraphies en rapport avec la situation internationale dramatique engendrée par les phénomènes en cause.
11. Promouvoir une culture de préservation, de protection et non pas de surexploitation de l'environnement, de paix et non pas de guerre, d'amour et non pas de haine, de compréhension, de solidarité et d'unité.
12. Promouvoir l'institution d'un prix qui serait décerné par un jury indépendant à des personnalités, organisations et institutions qui se sont distinguées dans la lutte contre la désertification, la sécheresse et la dégradation de l'environnement.
13. Inciter les écrivains à écrire des scénarios pour la radio, la télévision, le cinéma et le théâtre sur les causes et les conséquences néfastes de la crise qui frappe une grande partie de la planète.
14. Faire en sorte que la question de l'importance de la lutte contre la désertification et la sécheresse ainsi que de la protection de nos ressources naturelles soit abordée dans le cadre des manifestations culturelles organisées à l'échelle nationale et internationale.
15. Organiser des expositions d'affiches pouvant être distribuées dans des pays appartenant à toutes les régions géographiques.

16. Créer sur le site Web approprié une section consacrée à ces efforts.
17. Organiser le premier atelier culturel sur la désertification.
18. Mettre en place des services de conseils et de coopération en faveur des régions les plus touchées par la désertification et la sécheresse.
19. Établir un calendrier des principales manifestations culturelles devant se tenir au niveau international et faire en sorte qu'un représentant du Forum y assiste afin de faire connaître les réalités de la planète, en ce qui concerne la désertification et la lutte contre ce fléau.
20. Engager des concertations avec les médias, les journalistes et les spécialistes de la communication sociale pour faire en sorte qu'ils traitent du sujet de la désertification ainsi que d'autres questions liées à la Convention.
21. Faire en sorte que dans tous les pays la Journée mondiale contre la désertification donne lieu à des activités culturelles visant à sensibiliser l'opinion à l'importance de la lutte contre la désertification.
22. Entrer en contact avec les syndicats et associations d'artistes et d'écrivains du monde entier pour qu'ils puissent contribuer au redressement de la situation que connaissent les pays touchés par la désertification.
23. Favoriser la publication et la distribution d'un guide sur la désertification destiné au grand public ainsi que d'un certain nombre de guides locaux et régionaux en langues autochtones, pour les régions les plus touchées par ce problème.
24. Inciter les peintres du monde entier à faire don d'une peinture sur le sujet, ce qui permettra d'organiser une grande exposition de portée internationale.
25. Lancer une campagne internationale majeure visant à faire prévaloir un état d'esprit écologique.
26. Coordonner la création de centres et de commissions au sein des ministères ou secrétariats chargés de la culture dans les différents pays en vue d'exécuter toutes les mesures relatives au plan d'action du Forum.
27. Entretenir des liens étroits avec les scientifiques et créer des groupes interdisciplinaires pour coordonner et coopérer par l'intermédiaire des ONG qui, dans différents pays, assurent la réalisation des objectifs de la Convention.
28. Promouvoir l'élaboration d'un programme d'enseignement et d'information sur la question de la désertification à tous les niveaux du système éducatif, depuis l'enseignement préscolaire et les programmes d'éveil.
29. Obtenir des ministères et des secrétariats chargés de l'éducation l'intégration dans le programme d'enseignement d'une matière sur la désertification.

30. Insister sur la participation des organisations féminines, compte tenu du rôle des femmes dans l'utilisation quotidienne de l'eau et des ressources naturelles.
31. Associer les organisations religieuses de toutes sortes à la lutte contre la désertification.
32. Associer à la lutte contre la désertification les secteurs ayant un rapport avec l'agriculture et faisant preuve d'une capacité de mobilisation (ONG, mouvements sociaux à l'échelle mondiale, milieux universitaires, autorités locales).
33. Reconnaître le rôle que les anciens, en tant que dépositaires des traditions et des richesses culturelles, peuvent jouer dans la promotion des efforts visant à protéger les ressources en eau.
34. Promouvoir la mise sur pied de ce groupe en tant que premier Forum d'intellectuels et d'artistes contre la désertification.
35. Proposer au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à l'UNESCO que ce forum se réunisse tous les ans ou tous les deux ans.
36. Proposer que, le 21 mars 2004, déclaré Journée mondiale de la poésie, se déroule une manifestation poétique pour sensibiliser les gens et les institutions internationales à l'importance de la préservation de l'eau sur la planète.
37. Face à la faible représentation au Forum des pays du Nord, des pays membres du G-8 et des pays qui, comme la Chine, ont accompli un travail très avancé dans la lutte contre ce type de problèmes, souligner avec force que les catastrophes naturelles se sont révélées être des problèmes de dimension mondiale appelant des solutions mondiales.
38. Établir des liens entre les programmes actuels de l'UNESCO, les objectifs de la lutte contre la désertification et les nouvelles alliances préconisées dans le présent programme d'action.
39. Encourager la création d'un forum Amérique latine-Afrique qui tiendrait sa première réunion au Venezuela.

Annexe VIII

**DÉCLARATIONS PRONONCÉES À L'OCCASION DE L'ÉLECTION
DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN
DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

Déclaration du Président de la sixième session de la Conférence des Parties

J'ai le grand plaisir d'annoncer que nous sommes parvenus à un accord sur la question de la présidence du Comité. Afin de concrétiser ce consensus, et sans créer de précédent, il nous est recommandé d'accepter le candidat du Groupe des États d'Afrique à la présidence du Comité, la procédure de roulement débutant avec cette élection. En d'autres termes, le Groupe des États d'Afrique inaugure la procédure de roulement et à la prochaine session de la Conférence des Parties la présidence reviendra au groupe régional suivant. Cet accord sera consigné dans le rapport de la présente réunion.

Déclaration de l'Italie (au nom de l'Union européenne)

L'UE ne souhaite pas s'opposer au consensus qui s'est dégagé mais exprime sa préoccupation devant ce qui a conduit à cette décision comme indiqué vendredi dernier à l'occasion de l'élection des vice-présidents du Comité.

Nous prions donc la Conférence des Parties d'inscrire à l'ordre du jour de sa septième session un débat sur le Règlement intérieur du Comité de manière à appliquer le principe du roulement entre groupes régionaux à l'élection du président du Comité.

Nous demandons également que nos préoccupations soient intégralement consignées dans le rapport de la réunion.

Nous demandons au Président de la Conférence des Parties de faciliter, avec le concours du secrétariat, des consultations appropriées entre les groupes régionaux suffisamment à l'avance de la prochaine session de la Conférence afin d'éviter de nous retrouver dans une situation analogue à l'avenir.

Enfin, l'UE propose qu'à la présente session, la Conférence élise les autres vice-présidents du Comité et a l'honneur d'annoncer que la candidate du Groupe des États d'Europe occidentale et des autres États est le chef de la délégation australienne, M^{me} Annemarie Watt.

Annexe IX

**DOCUMENTS DONT LA CONFÉRENCE DES PARTIES
ÉTAIT SAISIE À SA SIXIÈME SESSION**

Documents distribués à la sixième session de la Conférence des Parties:

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(6)/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux – Ordre du jour provisoire et annotations
ICCD/COP(6)/2	Programme et budget
ICCD/COP(6)/2/Add.1	Programme et budget – Additif – Programme et budget pour l'exercice biennal 2004-2005
ICCD/COP(6)/2/Add.2	Programme et budget – Additif – Programme et budget pour l'exercice biennal 2004-2005 (Fonds supplémentaire et Fonds spécial)
ICCD/COP(6)/2/Add.3	Programme et budget – Additif – Rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2002-2003 au 31 mai 2003
ICCD/COP(6)/2/Add.4	Programme et budget – Additif – Rapport sur l'état du Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires de la Convention pour l'exercice biennal 2002-2003 au 31 mai 2003
ICCD/COP(6)/2/Add.5	Programme and budget – Addendum – Audited financial statements for the Convention's trust funds for the biennium 2000-2001 ended 31 December 2001; Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU
ICCD/COP(6)/2/Add.6	Programme et budget – Additif – Nécessité, modalités, coût, faisabilité et mandat éventuel des unités de coordination régionale
ICCD/COP(6)/2/Add.7	Programme and budget – Addendum – Report on the status of contributions to the Convention's trust funds in the biennium 2002-2003
ICCD/COP(6)/3	Examen de la mise en œuvre de la Convention et de ses arrangements institutionnels conformément aux alinéas <i>a</i> et <i>b</i> du paragraphe 2 de l'article 22 et à l'article 26 de la Convention – Étude de procédures ou de mécanismes institutionnels supplémentaires pour aider la Conférence des Parties à faire régulièrement le point de la mise en œuvre de la Convention

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(6)/4	Examen des activités visant à promouvoir et à renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents, conformément à l'article 8 et l'alinéa <i>i</i> du paragraphe 2 de l'article 22 de la Convention
ICCD/COP(6)/5	Examen des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
ICCD/COP(6)/6	Questions en suspens – Étude de l'article 47 du Règlement intérieur
ICCD/COP(6)/7	Questions en suspens – Étude de procédures et de mécanismes institutionnels pour résoudre les questions concernant la mise en œuvre de la Convention, en application de son article 27, en vue de décider de la marche à suivre en la matière – Étude d'annexes définissant des procédures d'arbitrage et de conciliation, en application de l'alinéa <i>a</i> du paragraphe 2 et du paragraphe 6 de l'article 28 de la Convention
ICCD/COP(6)/8	Comité de la science et de la technologie – Tenue à jour du fichier d'experts
ICCD/COP(6)/8/Add.1	Comité de la science et de la technologie – Tenue à jour du fichier d'experts – Additif
ICCD/COP(6)/9	Accreditation of intergovernmental and non-governmental organizations, admission of observers
ICCD/COP(6)/9/Add.1	Accreditation of intergovernmental and non-governmental organizations, admission of observers – Additif
ICCD/COP(6)/10	Pouvoirs des délégations – Rapport du Bureau à la Conférence des Parties
ICCD/COP(6)/INF.1	Dispositions relatives à la sixième session de la Conférence des Parties – Renseignements préliminaires à l'intention des participants
ICCD/COP(6)/INF.2	Status of ratification of the United Nations Convention to Combat Desertification
ICCD/COP(6)/INF.3	Directory of focal points for the United Nations Convention to Combat Desertification

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(6)/INF.4	Inputs from the regional meetings of affected country Parties
ICCD/COP(6)/MISC.1	Independent evaluation of the Global Mechanism – Rapport final au Mécanisme d’octroi de dons pour le développement (Banque mondiale) soumis par l’Équipe d’évaluation le 26 juin 2003
ICCD/COP(6)/MISC.2	Business plan 2003-2006 – The Global Mechanism of the UNCCD

Documents distribués à la deuxième session du Comité chargé de l’examen de la mise en œuvre de la Convention:

ICCD/CRIC(2)/1	Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux – Ordre du jour provisoire et annotations
ICCD/CRIC(2)/2	Examen de la mise en œuvre de la Convention et du fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants, en application des alinéas <i>a</i> et <i>b</i> du paragraphe 2 de l’article 22 et de l’article 26 de la Convention – Examen d’ensemble des activités du secrétariat et des progrès accomplis par les pays parties touchés dans la mise en œuvre de la Convention
ICCD/CRIC(2)/3	Examen de la mise en œuvre de la Convention et du fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants, en application des alinéas <i>a</i> et <i>b</i> du paragraphe 2 de l’article 22 et de l’article 26 de la Convention – Examen du rapport sur le renforcement de l’exécution des obligations énoncées dans la Convention
ICCD/CRIC(2)/4	Mécanisme mondial – Examen, en application de l’alinéa <i>d</i> du paragraphe 5 de l’article 21, du rapport sur les activités du Mécanisme mondial, et formulation de directives à son intention
ICCD/CRIC(2)/5	Mécanisme mondial – Examen, en application du paragraphe 7 de l’article 21 de la Convention, des politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial, et formulation de directives à son intention
ICCD/CRIC(2)/6	Examen des informations disponibles sur le financement de la mise en œuvre de la Convention par les organisations et institutions multilatérales, y compris sur les activités du Fonds pour l’environnement mondial se rapportant à la désertification et relevant de ses quatre principaux domaines d’action, comme spécifié à l’alinéa <i>b</i> du paragraphe 2 de l’article 20 de la Convention

Cote du document

Titre ou descriptif

Documents distribués à la sixième session du Comité de la science et de la technologie:

ICCD/COP(6)/CST/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux – Ordre du jour provisoire et annotations
ICCD/COP(6)/CST/2	Programme de travail du Comité de la science et de la technologie – Synthèse des rapports soumis par les parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols: une approche intégrée
ICCD/COP(6)/CST/3	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie – Rapport préliminaire du Groupe d'experts
ICCD/COP(6)/CST/4	Connaissances traditionnelles
ICCD/COP(6)/CST/5	Repères et indicateurs
ICCD/COP(6)/CST/6	Systèmes d'alerte précoce – Études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce
ICCD/COP(6)/CST/7	Évaluation de la dégradation des terres arides et évaluation des écosystèmes en début de millénaire
ICCD/COP(6)/CST/8	Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants
ICCD/COP(6)/CST/INF.1	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie – Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(6)/CST/INF.2	Improving the efficiency and effectiveness of the Committee on Science and Technology – Rapport de la première réunion du Groupe d'experts
ICCD/COP(6)/CST/INF.3	Early warning systems – Publication on early warning systems
